

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



03080925

Déposé au greffe du Tribunal de Commerce
de Dinant, le 16.07.2003
Le greffier en chef,

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/07/2003 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : Terrassements Botton

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : rue de Frumont numéro 21 A à 5520 Onhaye

N° d'entreprise : 0467458242

Objet de l'acte : modification des statuts

D'un acte reçu le dix-sept juin deux mille trois par le Notaire François DEBOUCHE, Notaire suppléant à l'étude de Maître Henri-M. MATTOT à Dinant, enregistré à Dinant le vingt-trois juin suivant, volume 5340, folio 51 case 4 au droit de vingt-cinq euros, il résulte que :

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Privée à Responsabilité Limitée "Terrassements Botton" dont le siège social est établi à 5520 Onhaye, rue de Frumont numéro 21 A

Société constituée sous la dénomination "Terrassements Botton" suivant acte reçu par Maître Henri-M. MATTOT, notaire à Dinant, en date du dix novembre mil neuf cent nonante-neuf, publié aux annexes du Moniteur belge le trente novembre mil neuf cent nonante-neuf sous le numéro 991130-259.

Immatriculée au registre de Commerce de Dinant sous le numéro 47 508 et assujettie à la Taxe sur la Valeur Ajoutée sous le numéro 467 458.242

L'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes

PREMIERE RESOLUTION

Pour autant que de besoin, l'assemblée générale acte la démission de Monsieur Marc BOTTON de sa qualité de gérant de la société.

Monsieur Denis BOTTON déclare, ainsi que cela résulte du registre des parts, que Monsieur Marc BOTTON lui a vendu toutes ses parts, soit cent et cinq (105), en date du dix-huit juillet deux mille un

DEUXIEME RESOLUTION

Le président donne lecture à l'assemblée du rapport du gérant, justifiant la modification proposée à l'objet social, rapport auquel est joint l'état résumant la situation active et passive arrêté à la date du trente-et-un mars deux mille trois.

L'assemblée générale décide d'étendre l'objet social de la société et d'ajouter à l'article trois des statuts le texte suivant

" La société a en outre pour objet :

- Les travaux de démolition
- Les travaux de drainage
- Les travaux de route et construction d'ouvrage d'art non métalliques
- La pose de câbles et de canalisations divers
- L'aménagement et l'entretien de terrains divers
- La collecte, le traitement, le broyage, le recyclage et la distribution de tout type de matériaux
- La location et la vente de tout type de matériaux ou d'engins de génie civil"

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée a décidé d'adapter les statuts au code des sociétés (loi du sept mai mil neuf cent nonante-neuf). A cette fin, sont modifiés les articles 15 et 16 des statuts en ce qu'ils se réfèrent aux articles de loi antérieure à la coordination opérée par la loi du sept mai mil neuf cent nonante-neuf (code des sociétés)

Il en sera tenu compte lors de la coordination des statuts

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée donne pouvoir au gérant d'exécuter les présentes résolutions et de coordonner les statuts

Notaire instrumentant : Notaire François DEBOUCHE, Notaire suppléant à l'étude de Maître Henri-M. MATTOT à Dinant